



## Communiqué de presse

### CONSEIL SUPERIEUR DE LA FPT / SAPEURS POMPIERS

#### **Il est urgent de publier les décrets pour l'avenir de la profession de sapeurs-pompiers**

Le 4 avril 2012

La Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile, composée des organisations syndicales majoritaires (SNSPP-PATS-CFTC, FO, UNSA, Avenir Secours-CGC) ainsi que de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, se réjouit que le travail de rénovation des textes statutaires concernant les sapeurs-pompiers professionnels touche à sa fin.

Après plus de dix-huit mois de réflexion et de négociation avec le Gouvernement, et après la signature d'un protocole d'accord avec le Ministre de l'Intérieur en septembre 2011, la Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile se félicite que de très nombreuses incohérences en matière de carrière, de parcours professionnels et de formation aient pu être gommées, grâce à des propositions innovantes, pragmatiques et soucieuses du service public. Aujourd'hui, c'est toute la pyramide opérationnelle et managériale qui gagne en lisibilité. Ce nouveau statut est une véritable avancée pour l'ensemble des grades et des catégories de sapeurs-pompiers. C'est un travail historique, intense, responsable et sans arrière-pensées partisans qui a été mené ces derniers mois.

Les 1<sup>er</sup> et 15 février, les textes statutaires ont reçu un avis favorable à la CNSIS et au CSFPT. Aujourd'hui étaient présentés au CSFPT, les projets de décrets concernant les concours et examens. Les organisations représentatives, au nom de la DASC ont déposé 53 amendements, 45 d'entre eux ont reçu un avis favorable. Toutefois l'économie générale des textes a reçu un avis défavorable du CSFPT. Des élus, dont ceux issus de l'ADF qui s'étaient abstenus sur le statutaire ont voté contre avec les syndicats CFDT, CGT, FA qui n'ont présenté aucun amendement ni pris part au débat.

C'est pourquoi la Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile en appelle au Gouvernement pour publier dans les meilleurs délais les différents décrets au Journal Officiel. Il en va tout simplement de l'avenir et de la concrétisation de l'attente portée par la très grande majorité des sapeurs-pompiers de France.

La Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile reste plus que jamais unie, soudée, attentive et vigilante. Les dossiers CTA/CODIS, SSSM, santé et qualité de vie en service et les autres chantiers de rénovation réglementaire, devront également être poursuivis ou ouverts rapidement grâce à l'adoption de la clause de revoyure.

**Contacts presse- SNSPP/CFTC : Jean-Michel PIEDALLU - 06 14 02 67 85**

- FO : Daniel NOUAILLAC - 06 77 82 90 38

- Avenir-Secours / CGC : Ludovic PINGANAUD – 06 24 48 28 27

- UNSA : Ange HELMRICH - 06 03 63 29 04

- FNSPF : Patrick HEYRAUD - 01 49 23 66 43 / 06 24 89 50 76